



Bourse du travail
Boulevard Pierre de Coubertin
58000 Nevers
Tel: 0386611860 Fax: 0386215374
Mel: snes-nievre@dijon.snes.edu

CIRCULAIRE N°2

SOMMAIRE

§ Élections professionnelles : le SNES et la FSU confortés
§ L'action syndicale paie !!
§ Mutations inter : réunion d'information
§ Annexes : Affiche réunion mutations

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : LE SNES ET LA FSU CONFORTÉS

Malgré les conditions catastrophiques de l'organisation des élections professionnelles : informatisation dans la précipitation, scrutin trop proche de la rentrée, nombreux collègues sans identifiant.... le SNES et la FSU sortent confortés de cette élection. Pourtant le ministère avait tout fait pour faire perdre au SNES et à la FSU la majorité absolue dans les instances paritaires.

Dans la Nièvre, au CTSD (qui remplace le CTPD), la FSU gagne un siège et passe de 4 sièges sur 10 à 5 sièges sur 10 (avec une progression de 7 points). Pour le premier degré, où le vote est départemental, le SNUIPP-FSU obtient la majorité absolue en voix avec une progression de 10 points (3 sièges sur 5).

Au niveau académique, le SNES gagne un siège à la CAPA des agrégés en passant de 6 sièges sur 9 à 7 sièges sur 10 (+7 points), se maintient dans les CAPA des certifiés en gardant 11 sièges sur 19 (+3 points), des COPsy (2 sièges sur 3 +7 points) et des CPE (même nombres de sièges 2 sur 8). Les autres syndicats de la FSU ne sont pas en reste : SNEP-FSU (75% à la CAPA des professeurs d'EPS, +7 pts et 7 sièges sur 8), SNUEP-FSU (+7 points, et un siège en plus à la CAPA des PLP). Enfin, concernant le CTA qui remplace le CTPA, la FSU conserve ses 5 sièges sur 10.

Seule ombre au tableau, liée sans aucun doute au passage au vote électronique, la participation au scrutin des corps enseignants a été en forte diminution en passant de 61,3% à 38,1%. Cette baisse va fortement diminuer le poids des enseignants dans la fonction publique d'État, et ne favorisera pas la prise en compte de la spécificité de nos métiers.

L'ACTION SYNDICALE PAIE !!

Pendant l'été 35 HSA ont été transformées en 35 heures poste. C'est ce que montrent très clairement les documents qui nous ont été fournis par l'IA lors du CTPD d'octobre. Nous l'avons souligné dans notre déclaration sur le second degré et l'IA ne l'a pas contesté. Ce résultat a été obtenu grâce à la solidarité des collègues dans certaines disciplines qui ont refusé les HSA au de là de l'heure imposable. Cela a notamment permis de régler la situation ubuesque de collègues de la discipline qui allaient compléter leur service dans un autre établissement alors que des élèves n'avaient pas cours dans cette matière dans leur établissement d'origine ou encore de donner un service à des TZR. Il est donc possible de lutter contre l'augmentation du taux d'heures supplémentaires, véritable arme gouvernementale pour permettre des suppressions de postes et masquer la perte de pouvoir d'achat.

MUTATIONS INTER : RÉUNION D'INFORMATION

Le SNES Nièvre organise une réunion d'information dans les locaux de la FSU au premier étage de la Bourse du travail (Bd Pierre de Coubertin, Nevers) sur le mouvement inter le :

Mercredi 23 novembre à 15 h

(présence de plusieurs commissaires paritaires du SNES)

Cette réunion sera suivie d'entretiens personnalisés. Le SNES Nièvre organise des permanences (*voir sur notre site ou sur l'affiche jointe*).

Il est également possible de prendre rendez-vous par téléphone : 06 07 62 12 97 et par mel : snes-nievre@dijon.snes.edu.

Bien cordialement,

Le Secrétariat Départemental
Abdellatif ATMANI, Alain CHARLOIS, Olivier CROUZET